



Assemblée générale

Distr. générale
10 février 2022
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Bermudes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref.	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique.	5
II. Budget	6
III. Situation économique	7
A. Généralités.	7
B. Services financiers	8
C. Tourisme	9
D. Bâtiment.	9
E. Transports et communications	9
IV. Situation sociale	10
A. Généralités.	10
B. Emploi	10
C. Éducation.	11
D. Santé publique.	11

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 23 décembre 2021 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante :
www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers.



E.	Criminalité et sécurité publique	12
F.	Droits humains et questions connexes.	13
V.	Environnement.	13
VI.	Questions militaires.	14
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	15
VIII.	Statut futur du territoire	15
A.	Position du gouvernement du territoire	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
IX.	Décisions prises par l'Assemblée générale	16
Annexe		
	Carte des Bermudes.	19

Le territoire en bref

Territoire : Les Bermudes sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentante de la Puissance administrante : Rena Lalgie, Gouverneure (depuis décembre 2020)

Situation géographique : Les Bermudes se situent dans la partie occidentale de l'océan Atlantique, à environ 917 kilomètres à l'est des côtes de l'État de Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique). L'archipel est composé de 8 îles principales et de 130 îles plus petites.

Superficie : 53,35 km²

Zone économique exclusive : 450 370 km²

Population : 64 055 habitants (août 2021)

Espérance de vie à la naissance : 82,9 ans [80,0 ans pour les hommes ; 85,9 ans pour les femmes (estimation de 2020)]

Composition ethnique : Environ 52 % de noirs, 31 % de blancs, 9 % de métis et 8 % de membres d'autres groupes ethniques (recensement de 2016)

Langue : Anglais

Capitale : Hamilton

Chef du gouvernement du territoire : David Burt, Premier Ministre (depuis juillet 2017, réélu en octobre 2020)

Principaux partis politiques : Progressive Labour Party (Parti travailliste progressiste) ; One Bermuda Alliance (Alliance pour les Bermudes unies)

Élections : Les dernières élections ont eu lieu le 1^{er} octobre 2020 ; les prochaines sont prévues d'ici à octobre 2025.

Parlement : Parlement bicaméral, composé d'un sénat de 11 membres désignés par le (la) Gouverneur(e) (3 à sa discrétion, 5 sur recommandation du (de la) Premier(ère) Ministre et 3 sur celle du (de la) chef de l'opposition) et d'une assemblée législative de 36 membres, élus dans 36 circonscriptions pour un mandat d'une durée maximum de cinq ans

Produit intérieur brut par habitant : 107 435 dollars (2020)

Économie : Services financiers, tourisme

Principaux partenaires commerciaux : États-Unis, Canada, Royaume-Uni et États membres de la Communauté des Caraïbes

Taux de chômage : 7,9 % (novembre 2020)

Monnaie : Dollar des Bermudes, indexé à parité sur le dollar des États-Unis

Aperçu historique : Découvert en 1505 par l'explorateur espagnol Juan de Bermudez, le territoire a été dénommé « La Bermuda » en 1510. Il est demeuré inhabité jusqu'en 1609, quand des colons britanniques qui étaient en route pour la Virginie et dont le navire avait fait naufrage sur l'un des récifs de l'archipel s'y sont installés. En 1612, le Roi Jacques I^{er} a étendu la charte de la Compagnie de Virginie aux Bermudes. En 1684, après la révocation de cette charte, l'administration de l'archipel a été transférée à la Couronne britannique.

I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. La Constitution des Bermudes, adoptée en 1968, a été modifiée à cinq reprises, la dernière fois en 2003. Selon la Puissance administrante, elle confère au territoire une autonomie interne presque totale et ne laisse au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qu'un droit de regard constitutionnel réduit au minimum. Le (la) Gouverneur(e) et commandant(e) en chef des forces armées, nommé(e) par la Couronne britannique, est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure et de la police. L'actuelle Gouverneure des Bermudes, Rena Lalgie, est la première femme à exercer cette fonction.
2. Le territoire est doté d'un régime parlementaire. Le gouvernement se compose d'un(e) gouverneur(e), d'un(e) vice-gouverneur(e), d'un conseil des ministres et d'un parlement bicaméral. Le (la) Gouverneur(e) nomme au poste de premier(ère) ministre le (la) membre de l'Assemblée qui semble le (la) plus à même d'être investi(e) de la confiance de la majorité des 36 membres, qui représentent chacun une circonscription parlementaire. Le (la) Premier(ère) Ministre dirige un conseil, qui comprend au moins six autres ministres.
3. Le droit et le système juridique des Bermudes reposent sur l'application de la *common law* anglaise et des principes de l'*equity*, sur la législation du Royaume-Uni (en vigueur depuis 1612) applicable aux Bermudes et sur les lois adoptées par le Parlement des Bermudes. Les membres de l'appareil judiciaire sont nommés sur avis du (de la) Président(e) de la Cour suprême. Le territoire compte trois juridictions : le Tribunal d'instance, la Cour suprême et la Cour d'appel. La loi de 2002 intitulée *British Overseas Territories Act* prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent devenir citoyens britanniques.
4. Pour pouvoir voter lors des élections générales ou des référendums, il faut avoir 18 ans révolus et être bermudien(ne) de naissance ou par naturalisation, ou non-bermudien(ne) inscrit(e) sur la liste des électeurs au 1^{er} mai 1976. Le 1^{er} octobre 2020, des élections générales ont été tenues dans le territoire pour désigner les 36 membres de l'Assemblée législative. Elles ont été remportées par le Progressive Labour Party, déjà au pouvoir, qui a obtenu 30 sièges, soit 5 de plus qu'aux élections précédentes, tandis que le parti One Bermuda Alliance n'a conservé que 6 de ses 11 sièges. Huit femmes ont été élues à l'Assemblée. David Burt, membre du Progressive Labour Party, continue d'exercer les fonctions de premier ministre pour un deuxième mandat.
5. En 1995, un référendum sur la question de l'indépendance a été organisé. Sur les 58,8 % d'électeurs inscrits ayant participé, un nombre assez faible pour les Bermudes selon la Puissance administrante, 73,6 % se sont prononcés contre l'indépendance. Le Progressive Labour Party, qui était alors dans l'opposition, avait demandé aux partisans de l'indépendance de s'abstenir, au motif que cette question méritait d'être tranchée dans le cadre d'élections générales.
6. Dans son rapport de 2005, la Commission pour l'indépendance des Bermudes avait noté que la question raciale faisait depuis toujours partie du paysage social, économique et politique de l'archipel. Les divisions raciales déterminent, dans une large mesure, la position à l'égard de l'indépendance et le choix de la méthode à utiliser pour savoir ce que souhaite la population. En 2005, le Progressive Labour Party, alors au pouvoir, voulait que la question de l'indépendance soit réglée dans le cadre d'une élection. Il semblerait qu'il continue de manifester publiquement son désir de désengagement par rapport au Royaume-Uni. Le United Bermuda Party, précurseur de la One Bermuda Alliance, était en revanche favorable à un référendum.

La Commission pour l'indépendance des Bermudes a donc conclu qu'il revenait aux deux partis politiques de faire valoir les mérites respectifs de chaque méthode.

7. Dans un entretien donné le 14 septembre 2017, le Premier Ministre, M. Burt, a déclaré que l'obtention de l'indépendance était une question inscrite dans les statuts de son parti, mais que son gouvernement ne souhaitait pas la mettre alors à l'ordre du jour car il cherchait en priorité à faire prospérer l'économie et à régler les problèmes immédiats qui se posaient sur le territoire. Au cours d'un entretien donné en juin 2018, le Premier Ministre a réitéré cette position : l'obtention de l'indépendance restait l'un des objectifs finaux du Progressive Labour Party, mais cela ne faisait pas partie de son programme actuel. Il a ajouté qu'afin de pouvoir répondre à des problèmes plus pressants, les Bermudes ne demanderaient pas l'indépendance au cours de son mandat.

8. Lors du séminaire régional des Caraïbes organisé dans la paroisse de Saint John (Dominique) du 25 au 27 août 2021 par le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, un représentant du gouvernement du territoire, Thomas Christopher Famous, a déclaré que d'autres s'étaient exprimés au nom des territoires d'outre-mer en affirmant que tout allait bien, mais que les événements mondiaux des quatre dernières années avaient montré que ce n'était pas le cas, notamment les ouragans Irma et Maria survenus en 2017. Il a également indiqué qu'en février 2019, la Commission des affaires étrangères du Parlement britannique avait tenté de dicter leur conduite aux peuples des territoires d'outre-mer en formulant des recommandations qui leur auraient été préjudiciables sur le plan économique, social et politique.

II. Budget

9. L'exercice budgétaire des Bermudes commence en avril. Lors de la présentation du budget 2021/22, le 26 février 2021, le gouvernement du territoire a annoncé que les recettes de l'exercice devraient s'élever à 998,9 millions de dollars, soit 123,3 millions de dollars (11,0 %) de moins que l'estimation initiale pour 2020/21. Cette baisse est principalement imputable à l'incidence que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'avoir sur l'économie mondiale, notamment du fait de la diminution du nombre de croisières et de voyages aériens (qui devrait s'accompagner d'une baisse de 20,7 millions de dollars par rapport au budget initial pour 2020/21), ainsi que des droits de douane et des cotisations sociales (qui devrait entraîner une baisse de 34,4 millions de dollars et de 19,3 millions de dollars, respectivement).

10. Les dépenses totales pour 2021/22, qui comprennent le service de la dette (127,8 millions de dollars) et les dépenses en immobilisations (92,9 millions de dollars), sont estimées à 1,1 milliard de dollars, soit 18,6 millions de dollars (1,6 %) de moins que l'estimation initiale pour 2020/21. Cette diminution s'explique principalement par les démarches faites par le gouvernement du territoire pour réduire les dépenses de tous les ministères de 5,1 % en moyenne et par la baisse des dépenses liées à la pandémie, le vaccin contre la COVID-19 ayant été distribué plus largement. Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 888,0 millions de dollars, soit 47,6 millions de dollars (5,1 %) de moins que l'estimation initiale pour 2020/21.

11. Le déficit budgétaire pour 2021/22 devrait atteindre 124,5 millions de dollars. En 2020/21, il était prévu que la dette nette s'établisse à 3,0 milliards de dollars au

31 mars 2021 et que le solde du fonds d'amortissement soit d'environ 348,8 millions de dollars. Selon la Puissance administrante, il faut s'attendre à ce que les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'économie aient de graves répercussions sur le budget 2021/22. Comme indiqué dans la présentation du budget 2021/22, le montant brut de la dette publique au 31 mars 2022 devrait être équivalent à celui enregistré l'année précédente, soit 3,35 milliards de dollars, tandis que le montant net devrait s'établir à 3,1 milliards de dollars, soit 370 millions de dollars de moins que le plafond de l'endettement.

12. Les dépenses liées à la COVID-19 non prévues au budget s'élevaient à 127,2 millions de dollars, ce qui comprenait a) le versement d'allocations de chômage (une première aux Bermudes), b) l'achat d'équipements de protection individuelle, c) la mise à disposition de tests de dépistage de la COVID-19, d'installations de quarantaine et de services de vaccination, d) la mobilisation du Régiment royal des Bermudes (Royal Bermuda Regiment), e) la passation de contrats de nettoyage renforcé, f) l'octroi de subventions au programme de financement mis en œuvre par la Bermuda Economic Development Corporation pour assurer la viabilité commerciale et la continuité des activités des entreprises et g) le financement des autorités aéroportuaires des Bermudes (Bermuda Airport Authority).

III. Situation économique

A. Généralités

13. L'économie des Bermudes repose essentiellement sur la prestation de services financiers à des entreprises internationales et sur le tourisme. Selon la Puissance administrante, le secteur industriel n'est guère développé et l'activité agricole est limitée, dans la mesure où le territoire ne compte que 20 % de terres cultivables. Selon les informations fournies par le gouvernement du territoire, en 2020, les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche ne représentaient, combinés, que 0,3 % du produit intérieur brut (PIB) aux prix courants ; les recettes provenant de ces secteurs ont augmenté de 0,2 million de dollars (1,4 %), principalement en raison d'un accroissement des activités liées à l'agriculture et à l'élevage.

14. Selon les estimations du gouvernement du territoire, le PIB a diminué de 8,1 % en moyenne en termes réels au cours des trois premiers trimestres de 2020, du fait d'une réduction considérable des achats de biens et de services dans le secteur du tourisme.

15. En 2020, le Ministre des finances a créé un comité consultatif économique sur la COVID-19, dont l'objectif est de donner des indications et des conseils techniques sur les mesures à prendre pour protéger les emplois et stimuler l'activité économique pendant la crise économique causée par la pandémie de COVID-19.

16. Le gouvernement du territoire a élaboré un plan de relance économique pour remédier aux conséquences de la pandémie et aux problèmes structurels et systémiques qui avaient freiné la croissance. Ce plan associe responsabilité budgétaire et propositions favorisant la croissance, l'emploi et une plus grande équité économique. Il repose sur six principes fondamentaux consistant à accorder la priorité à la lutte contre la COVID-19, à prendre des mesures pour réduire le coût de la vie, à assurer la justice et l'équité, à promouvoir la viabilité financière, à faire preuve de prudence en matière budgétaire et à garantir une mise en œuvre rapide.

B. Services financiers

17. Les Bermudes sont une place financière et un centre d'affaires parmi les plus importants au niveau mondial. Selon la Puissance administrante, ces activités représentent environ 41 % du PIB du territoire. Les Bermudes se classent par ailleurs parmi les premiers marchés internationaux de l'assurance et de la réassurance à grande échelle.

18. L'Autorité monétaire des Bermudes (Bermuda Monetary Authority), qui assure de façon centralisée la surveillance du secteur des services financiers du territoire, est habilitée à collecter des amendes. Le territoire n'a pas de banque centrale ; ce sont les banques commerciales qui gèrent l'indexation de la monnaie sur le dollar des États-Unis en répondant à l'offre et à la demande en respectant la parité. Les réserves de change du territoire sont détenues par les banques, et non par l'Autorité monétaire des Bermudes.

19. Comme indiqué dans la présentation du budget 2021/22, 733 nouveaux partenariats et entreprises internationaux ont été enregistrés en 2020 (contre environ 681 en 2019). Le nombre total d'entreprises et de partenariats internationaux était de 11 874 à la fin de 2020, soit une augmentation de 0,5 %.

20. Selon la Puissance administrante, les Bermudes n'ont jamais eu de législation sur la protection du secret bancaire et tiennent un registre privé des bénéficiaires effectifs des sociétés depuis les années 1940. Ce registre centralisé contient des informations détaillées sur les bénéficiaires effectifs des entreprises privées ayant des activités aux Bermudes. L'autorité publique qui en a la charge le met automatiquement à jour à chaque transfert de propriété. D'après les dispositions réglementaires, les actionnaires majoritaires des institutions financières doivent avoir reçu l'agrément de l'Autorité monétaire.

21. Depuis plus de 70 ans, les Bermudes exigent que les entités souhaitant créer une société sur le territoire fournissent des informations sur les bénéficiaires effectifs. Aujourd'hui, si ces derniers détiennent plus de 10 % du capital, ils font l'objet d'une enquête de l'Autorité monétaire, qui soumet également à des contrôles les cessions d'actions à des non-Bermudiens et conserve toutes les informations sur les bénéficiaires effectifs qu'elle recueille dans le cadre de la procédure d'enquête.

22. Le gouvernement du territoire échange ces informations avec les autorités compétentes du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, avec lesquelles il a passé des accords internationaux. En avril 2016, les Bermudes ont conclu un accord bilatéral avec le Royaume-Uni sur l'échange réciproque de renseignements sur les bénéficiaires effectifs pour que leurs services de maintien de l'ordre aient rapidement accès aux données sur les sociétés et les personnes morales constituées dans les juridictions respectives.

23. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Le 14 décembre 2020, le Gouvernement britannique a publié un projet d'ordonnance instituant un cadre pour l'établissement de ces registres. À cette date, tous les gouvernements des territoires d'outre-mer habités en permanence s'étaient déjà engagés à créer des registres publics. Le

Gouvernement britannique épaula dans cette démarche les territoires d'outre-mer qui en ont besoin.

24. En septembre 2013, les Bermudes ont adhéré à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour faciliter la coopération entre territoires en ce qui concerne le calcul et la collecte de l'impôt, et en particulier pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. La Convention est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014. La ratification par le Royaume-Uni de la Convention des Nations Unies contre la corruption a été étendue aux Bermudes le 4 juin 2018.

C. Tourisme

25. Le gouvernement du territoire a déclaré qu'en 2020, l'industrie du tourisme avait été sévèrement touchée par les répercussions des mesures gouvernementales visant à contrôler la propagation de la COVID-19, notamment les restrictions imposées aux vols commerciaux, aux activités commerciales – pour des raisons de santé publique – et aux déplacements (mesures de confinement et de couvre-feux). Ces restrictions ont entraîné une diminution notable de la contribution du tourisme au PIB total (de 5,1 % en 2019 à 1,8 % en 2020). Comme indiqué dans la présentation du budget 2021/22, en 2020, le nombre total de visiteurs se rendant sur l'archipel à bord d'un avion ou d'un navire de croisière a chuté de 84,4 % et de 98,3 %, respectivement, et les dépenses n'ont atteint que 69,8 millions de dollars, soit une baisse de 86,6 % par rapport à l'année précédente.

26. En outre, d'après les statistiques officielles du gouvernement du territoire, pendant les trois premiers trimestres de 2021, 45 713 visiteurs se sont rendus aux Bermudes, dont 2 710 croisiéristes. Selon la Puissance administrante, cette diminution importante est le résultat du déclin mondial du tourisme lié à la pandémie, notamment l'interruption des activités du secteur mondial de la navigation de croisière pendant la majeure partie de 2020 et au début de 2021.

D. Bâtiment

27. La valeur des nouveaux projets de construction lancés au cours des trois premiers trimestres de 2020 a diminué de 45,4 % pour s'établir à 48,5 millions de dollars, contre 88,9 millions de dollars durant la même période en 2019. Au cours de ces trois trimestres, la valeur estimée des travaux de construction déjà en cours a également diminué de 42,2 %, passant de 183,3 millions de dollars en 2019 à 105,9 millions de dollars en 2020. Selon la Puissance administrante, ces diminutions sont principalement imputables aux effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des confinements et des quarantaines et abouti à un taux de chômage sans précédent.

E. Transports et communications

28. Desservies par un réseau d'environ 200 kilomètres de routes goudronnées publiques et 400 kilomètres de routes privées, les Bermudes ont une circulation routière très dense, avec environ 79 véhicules au kilomètre en 2016. L'interdiction de posséder plus d'une voiture par ménage et de louer des véhicules a donné lieu à la

mise en place d'un réseau public de bus et de transbordeurs. En 2016, les Bermudes ont modifié la loi de 1951 intitulée *Motor Car Act* pour autoriser pour la première fois la location de petits véhicules. Le 20 avril 2017, le règlement intitulé *Motor Car (Minicar) Regulations 2017* est entré en vigueur. En 2019, 49 647 véhicules routiers étaient immatriculés, contre 49 087 l'année précédente, un chiffre en augmentation pour la quatrième année consécutive.

29. Des vols commerciaux réguliers relient les Bermudes à plusieurs destinations aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. Le territoire a ses propres organismes de réglementation maritime et aérienne, qui tiennent à jour des registres : l'Autorité de l'aviation civile (Civil Aviation Authority) et l'Autorité des transports maritimes (Bermuda Shipping and Maritime Authority).

30. Selon la Puissance administrante, quatre câbles sous-marins internationaux relient les Bermudes au continent nord-américain. Environ 98 % des habitants des Bermudes ont accès à Internet. Le nombre de personnes possédant un abonnement téléphonique est tombé de 32 810 en 2016/17 à 21 970 en 2019/20. Le territoire compte huit stations de radio, deux stations de télévision, trois fournisseurs de services de télévision par abonnement, deux opérateurs de téléphonie mobile et un journal quotidien.

IV. Situation sociale

A. Généralités

31. En 2021/22, le Ministère de l'éducation devrait recevoir une enveloppe de 128,1 millions de dollars, soit 11,4 % de l'ensemble des dépenses publiques prévues. En outre, le Ministère du travail disposera d'un budget estimé à 61,7 millions de dollars, dont 3,6 millions seront destinés à la valorisation de la population active. Le Ministère de la jeunesse, de la culture et des sports se verra quant à lui allouer un budget estimé à 12,9 millions de dollars.

B. Emploi

32. Le nombre d'emplois pourvus aux Bermudes a diminué de 5,7 %, passant de 34 378 en 2019 à 32 427 en 2020. Le nombre de Bermudiens titulaires d'un emploi a baissé de 4,6 %, passant de 23 841 en 2019 à 22 750 en 2020. En novembre 2020, le taux de chômage s'élevait à 7,9 % et était légèrement supérieur chez les Bermudiens (9,6 %), parmi lesquels 1 091 pertes d'emploi ont été dénombrées. Le revenu médian de l'ensemble des actifs était de 65 068 dollars en 2020, soit une augmentation de 3,8 % par rapport aux chiffres de 2019 (62 693 dollars), qui résulte d'une réduction importante du nombre total d'emplois pourvus dans le secteur des services, où le revenu médian est le plus faible. Le revenu médian annuel brut des Bermudiens actifs était de 61 811 dollars ; un chiffre moins élevé que celui des résidents permanents, des conjoints non bermudiens de Bermudiens et des autres non-Bermudiens, dont le revenu médian était de 75 141 dollars, 79 135 dollars et 67 053 dollars, respectivement.

33. Base de données nationale gérée par le Département de la valorisation de la population active (Department of Workforce Development) depuis novembre 2013, le Conseil bermudien pour l'emploi (Bermuda Job Board) est à la disposition des Bermudiens en recherche d'emploi, son principal objectif étant de regrouper et de

centraliser les offres proposées sur le territoire, afin de faciliter la mise en relation des travailleurs et des employeurs, de proposer davantage d'offres aux Bermudiens qualifiés et, à terme, de réduire la nécessité de demander des permis de travail.

34. Depuis 1968, les Bermudes disposent d'un Comité spécial de la réforme législative (Law Reform Committee) mis en place par le Ministre de l'intérieur de l'époque et chargé de réviser, de mettre à jour et d'améliorer la législation du travail. Le Comité a achevé en 2018 ses travaux visant à consolider le droit du travail et à modifier la loi intitulée *Employment Act 2000*. Les modifications apportées à cette loi en vue de renforcer les avantages sociaux et de protéger tous les membres de la population active des Bermudes sont entrées en vigueur en juin 2021. Parmi d'autres textes récents, on citera la loi intitulée *Employment (Wage Commission) Act 2019*, entrée en vigueur en octobre 2019, qui a pour objectif de faire progresser les travaux sur l'introduction d'un salaire minimum. En outre, la loi intitulée *Employment (Maternity Leave Extension and Paternity Leave) Amendment Act 2019*, appliquée depuis janvier 2020, prolonge le congé de maternité et introduit un congé de paternité.

C. Éducation

35. Pour l'exercice 2021/22, le Ministère de l'éducation recevra une enveloppe d'environ 128,1 millions de dollars, soit 9,35 millions de dollars de moins qu'en 2020/21. Aux Bermudes, la scolarité est obligatoire de 5 à 16 ans, et tous les élèves peuvent être scolarisés gratuitement dans les écoles publiques jusqu'à leurs 19 ans. Le territoire compte 10 écoles maternelles, 18 écoles primaires, 5 collèges, 1 école pour enfants ayant des besoins particuliers, 2 lycées et 2 écoles alternatives dans le système public, où, selon les données de la Puissance administrante, l'on dénombrait 4 630 élèves en septembre 2019. On recense également un certain nombre d'écoles privées, dont six qui offrent un enseignement pour les premières années de l'enseignement primaire. Ces établissements assurent l'éducation de 40 % des élèves appartenant à la tranche d'âge dans laquelle l'enseignement est obligatoire et ne reçoivent aucun financement de l'État. En 2019, 9 361 élèves étaient scolarisés dans une école privée ou publique ou dans l'enseignement supérieur (Bermuda College).

36. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Sous réserve d'avoir obtenu le statut de résident permanent à leur arrivée au Royaume-Uni et d'entamer des études de premier cycle (à temps plein ou à temps partiel) pendant l'année universitaire 2022-2023, ces étudiants pourront prétendre à des prêts destinés à couvrir leurs frais de scolarité en Angleterre.

D. Santé publique

37. Pour l'exercice 2021/22, le Ministère de la santé s'est vu attribuer une enveloppe de 187,2 millions de dollars (soit 16,4 % du montant total des dépenses publiques prévues), ce qui représentait une diminution de 5 millions de dollars par rapport au budget initial pour 2020/21. Il s'agissait du premier poste budgétaire du gouvernement pour l'exercice 2021/22. Outre ses activités de réglementation, le Ministère définit les grandes orientations du secteur de la santé, assure des services de santé publique et des services pour les personnes âgées et les personnes handicapées, administre un hôpital de soins intensifs et un hôpital psychiatrique,

garantit des régimes d'assurance maladie accessibles et met en place des organismes de réglementation des activités des professionnels de la santé et du domaine de l'assurance maladie. Le territoire est doté d'un système de financement hybride des soins de santé, alliant fonds publics directs, assurance maladie et subventions publiques. Le projet de réforme piloté par le Ministère, lancé en 2018, vise à parvenir à la couverture universelle des services de santé essentiels grâce à un système à payeur unique.

38. Selon le gouvernement du territoire, les Bermudes ont le deuxième système de santé le plus cher au monde et occupent le treizième rang en ce qui concerne l'espérance de vie. En 2020, 17 % de la population adulte était atteinte de maladies chroniques, ce qui équivaut à une diminution de 50 % par rapport au taux enregistré en 2019 (35 %). Selon la Puissance administrante, les dépenses de santé représentent 11,5 % du PIB.

39. Les Bermudes, qui affichent un taux de fécondité faible, doivent faire face au vieillissement de leur population. Selon la Puissance administrante, les projections démographiques ont montré que 20,4 % de la population était âgée de 65 ans ou plus en 2020, contre 19,6 % en 2019. En 2020 toujours, l'indice synthétique de fécondité était de 1,4 naissance par femme, chiffre inférieur au taux de renouvellement des générations (2,1 naissances par femme), et l'espérance de vie à la naissance était de 82,9 ans (80 ans pour les hommes et 85,9 ans pour les femmes). L'espérance de vie de la population blanche est de 4 ans supérieure à celle du reste de la population.

40. Le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de COVID-19. Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical, des fournitures médicales et des vaccins contre la COVID-19, y compris des doses de rappel, et apporté son expertise dans le domaine de la santé publique. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

E. Criminalité et sécurité publique

41. Le Ministère de la sécurité nationale a pour mission de garantir la sûreté et la sécurité aux Bermudes. Pour ce faire, il supervise les départements et entités suivants : les services de sauvetage et de lutte contre les incendies (Bermuda Fire and Rescue Service), les services pénitentiaires (Department of Corrections), le Régiment royal des Bermudes (Royal Bermuda Regiment), les services de police (Bermuda Police Service) et le service chargé d'examiner les plaintes déposées contre la police (Police Complaints Authority).

42. Les services de police assurent la sécurité publique sur le territoire en veillant à l'application stricte de la loi, en nouant des relations avec la population et en menant des enquêtes rigoureuses débouchant sur des condamnations. Selon le plan stratégique et opérationnel pour la période 2021-2026, ces services ont pour priorité de : a) réduire le nombre d'infractions graves et protéger les personnes vulnérables ; b) renforcer la confiance à l'égard de la police ; c) réduire le nombre de sinistres routiers ; d) travailler en partenariat avec d'autres organismes ; e) développer les activités numériques liées au maintien de l'ordre. Une équipe interinstitutions est chargée de lutter contre la violence en bande organisée et la violence liée aux armes à feu.

43. Le Gouvernement britannique s'est dit déterminé à aider les territoires d'outre-mer à faire face aux tempêtes violentes et autres catastrophes. En 2021, les navires *Medway* et *Wave Knight* ont sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et un appui en matière de communications de crise dans la région tout au long de l'année.

F. Droits humains et questions connexes

44. Les grands instruments internationaux et européens relatifs aux droits humains s'appliquent aux Bermudes, notamment la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. La ratification par le Royaume-Uni de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a officiellement été étendue au territoire des Bermudes en mars 2017, avec deux réserves portant sur l'article premier et le paragraphe 4 de l'article 15 de la Convention. D'après la Puissance administrante, la première réserve a été levée comme suite à la fin de la conscription, en application de la loi de juillet 2018 portant modification de la loi relative à la défense (*Defence Amendment Act*). La deuxième réserve tenait compte des dispositions constitutionnelles et migratoires desquelles il découlait qu'une Bermudienne mariée à un non-Bermudien faisait l'objet d'une discrimination, un non-Bermudien marié à une Bermudienne n'ayant pas les mêmes droits qu'une non-Bermudienne mariée à un Bermudien.

45. La Commission des droits de l'homme des Bermudes (Human Rights Commission of Bermuda) a été créée en 1982 en vertu de la loi de 1981 intitulée *Human Rights Act*. Selon le gouvernement du territoire, ses activités consistent principalement à : mettre à disposition des moyens rapides et efficaces d'examiner des plaintes individuelles en matière de droits humains, de harcèlement sexuel et de handicap ; faire mieux connaître les droits humains aux Bermudes et encourager la population à respecter les principes d'égalité ; contribuer à lever les obstacles à l'égalité en matière d'emploi et d'accès aux services.

46. Selon la Puissance administrante, le gouvernement du territoire a déposé auprès du Comité judiciaire du Conseil privé un acte d'appel contre les décisions prises en 2018 par la Cour suprême et la Cour d'appel des Bermudes, dans lesquelles celles-ci avaient jugé inconstitutionnelles les dispositions de la loi de 2018 sur le partenariat domestique (*Domestic Partnership Act*) qui réservaient le droit de se marier aux couples de sexe opposé. L'appel a été entendu par le Conseil privé en février 2021.

V. Environnement

47. Le Département de l'environnement et des ressources naturelles (Department of Environment and Natural Resources) est chargé de la gestion et de la réglementation de la pêche, de la préservation des ressources et du patrimoine marins, de la préservation des ressources terrestre, de la gestion des réserves naturelles, de la lutte

antipollution, de la gestion de l'agriculture, de la faune et de la flore, et de la supervision de l'aquarium, du musée et du zoo des Bermudes.

48. Selon la Puissance administrante, le Ministère de l'intérieur a particulièrement mis l'accent sur la promotion et l'expansion de la Commission de la mer des Sargasses, créée en application de la Déclaration de Hamilton sur la collaboration aux fins de la conservation de la mer des Sargasses, afin d'améliorer la gestion de l'ensemble de cette zone maritime, qui a été reconnue dans la Déclaration comme étant un écosystème hauturier important.

49. Les Bermudes continuent de promouvoir la gestion durable de leurs zones de pêche et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Selon la Puissance administrante, des pêcheurs et des fonctionnaires ont observé que des poissons se regroupaient pour se reproduire plus tôt dans l'année, certainement en raison de l'élévation de la température de l'eau.

50. Environ 98 % de l'énergie électrique est fournie par une seule entreprise privée et produite exclusivement à partir de combustibles fossiles. Les 2 % restants sont produits par l'incinérateur de déchets à valorisation énergétique de Tynes Bay, propriété du Ministère des travaux publics qui l'exploite. En novembre 2021, le gouvernement du territoire a annoncé que l'incinérateur était dans un état critique et que le remplacement de l'ensemble des installations pourrait exiger un investissement allant jusqu'à 150 millions de dollars.

51. Selon la Puissance administrante, la modification apportée en décembre 2017 à la loi de 1986 intitulée *Bermuda National Parks Act* a permis de protéger 16 zones supplémentaires (un peu plus de 36 hectares) dans le cadre du réseau des parcs nationaux. Par ailleurs, avec le reclassement de sept parcs en réserves naturelles, le réseau compte désormais 112 zones protégées (environ 460 hectares).

52. Les Bermudes ont été le premier territoire à rejoindre le programme d'appréciation de la situation maritime Blue Shield, initiative du Gouvernement britannique visant à lutter contre la pêche illégale et d'autres activités illicites autour des territoires d'outre-mer.

VI. Questions militaires

53. Selon la Puissance administrante, les Bermudes disposent d'un régiment de défense de quelque 366 soldats appelé Régiment royal des Bermudes, dont les effectifs sont composés de 34 soldats à temps plein, les autres étant des réservistes. Le Régiment est organisé en deux compagnies opérationnelles d'environ 100 soldats chacune, soutenues par une compagnie logistique et une unité d'entraînement. Avant la suspension de la conscription en 2015, il était composé de conscrits et de volontaires. La loi portant modification de la loi relative à la défense, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, a établi que l'enrôlement volontaire était le seul moyen pour un homme ou une femme de s'engager dans le Régiment. À l'issue d'un examen stratégique mené au premier semestre de 2018, le Régiment a défini un objectif en matière d'effectifs, qui a été révisé en 2020 et fixé à 420 militaires. Les deux objectifs principaux du Régiment sont les suivants : protéger sa propre force et fournir une aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe.

54. Le Régiment collabore régulièrement avec les gouvernements de pays étrangers et leurs armées, notamment le Canada, les États-Unis et la Jamaïque, et apporte son

concours aux opérations de secours en cas de catastrophe menées dans d'autres territoires administrés par le Royaume-Uni.

55. En février 2020, l'unité maritime des services de police (Bermuda Police Service Maritime Unit) et l'unité navale du Régiment (Royal Bermuda Regiment Boat Troop) ont fusionné pour former une unité de garde-côtes rattachée au Régiment (Royal Bermuda Regiment Coast Guard). Cette dernière a pour mission de mener des patrouilles maritimes littorales et des opérations de surveillance, conformément à la loi de 2018 sur les unités de garde-côtes (*Defence (Coast Guard Unit) Amendment Act 2018*).

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

56. Le territoire est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Communauté des Caraïbes et du Marché commun des Caraïbes et membre du Groupe d'action financière des Caraïbes, créé dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent. L'Agence du renseignement financier des Bermudes (Financial Intelligence Agency of Bermuda) est membre du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, et l'Autorité monétaire du territoire est membre d'organismes internationaux et régionaux de réglementation financière, notamment l'Association internationale des contrôleurs d'assurances, l'Organisation internationale des commissions de valeurs et le Groupe des superviseurs des centres financiers internationaux. Le territoire est également membre de l'association de protection des tortues marines Sea Turtle Conservancy, du Forum Caraïbes-États-Unis sur la coopération en matière de sécurité, de la Confédération syndicale internationale, de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et du Comité international olympique.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

57. Les faits nouveaux concernant le statut futur des Bermudes sont exposés dans la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

58. En 2021, la réunion du Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer s'est tenue à Londres les 16 et 17 novembre, au moment où la Puissance administrante a accueilli les représentantes et représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer. Le Premier Ministre du Royaume-Uni a prononcé le discours d'ouverture et les participants ont pris part à de vastes débats qui ont porté notamment sur les changements climatiques et l'environnement, la résilience économique et la santé, en particulier la riposte face à la pandémie. Selon la Puissance administrante, la déclaration faite par le duc de Cambridge à la réunion, dans la continuité des discussions engagées lors de la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue au Royaume-Uni en 2021, a montré que le Royaume-Uni accordait une importance prépondérante à la lutte contre les changements climatiques et aux liens qui l'unissaient à ses

territoires d'outre-mer et mis en lumière la reconnaissance que le pays témoignait à ces derniers pour leur contribution majeure à sa biodiversité.

59. Dans le communiqué adopté à la réunion, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont rappelé que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

60. Le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à étudier plus avant les moyens qui permettraient à ces territoires de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Le Royaume-Uni continuerait également d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaiteraient ce retrait.

61. Le 25 octobre 2021, à la 11^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

62. Le représentant a observé que la responsabilité de son gouvernement consistait à assurer la sécurité et la bonne gouvernance des territoires d'outre-mer et de leurs populations, et que, tout au long de la pandémie de COVID-19, le Royaume-Uni avait veillé à ce qu'aucun de ces territoires ne vienne à manquer d'équipements de protection individuelle, de tests de dépistage ou de matériel médical et leur avait fait parvenir à tous des doses de vaccin, y compris à Pitcairn et à Tristan da Cunha, qui comptaient parmi les territoires insulaires les plus difficiles d'accès de la planète. Il a également rappelé que les gouvernements des territoires étaient censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits humains et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères.

63. Le représentant a indiqué que, si le Royaume-Uni entendait assumer toutes ses responsabilités de Puissance souveraine, le Gouvernement britannique et les gouvernements des territoires s'accordaient sur le fait que les territoires d'outre-mer étaient pleinement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au titre du droit international. Le représentant a ajouté que le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour assurer le suivi des priorités collectives et veiller à leur avancement.

IX. Décisions prises par l'Assemblée générale

64. Le 9 décembre 2021, l'Assemblée générale a adopté la résolution [76/92](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2021 ([A/76/23](#))

et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

- a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple des Bermudes à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;
- b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation des Bermudes, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;
- c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Bermudes lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question, et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;
- d) Souligne l'importance du rapport de la Commission pour l'indépendance des Bermudes de 2005, qui examine de près les faits entourant l'indépendance, et continue de regretter que les plans d'organisation de réunions publiques et de présentation d'un livre vert à l'Assemblée puis d'un livre blanc exposant les propositions politiques en faveur de l'indépendance des Bermudes ne se soient pas encore concrétisés ;
- e) Souligne également la nécessité, pour le bien du territoire, de renforcer davantage l'application des principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité dans les instances gouvernantes ;
- f) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien des activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en fait la demande ;
- g) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;
- h) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;
- i) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple des Bermudes et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Bermudes et la Puissance administrante ;
- j) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et

afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité des Bermudes de s'administrer elles-mêmes, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

k) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et demande à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

l) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire, y compris de se servir du territoire comme centre financier international ;

m) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

n) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Bermudes et de lui présenter, à sa soixante-dix-septième session, un rapport sur cette question et sur l'application de la résolution [76/92](#).

Annexe

Carte des Bermudes

